



# Note d'information destinée aux Patients

Dans le cadre de ses activités de missions d'appui aux professionnels et à la population qui lui ont été confiées par l'ARS PACA (articles L327-1 à 7 et D6327 -1 à 7 du Code de la santé publique et du décret du 18 mars 2021)

à savoir : vous accompagner dans votre parcours de soins, dans vos démarches liées à votre santé, accomplir les missions de coordination avec les professionnels qui vous prennent en charge

Provence Santé Coordination est amené à collecter, enregistrer, traiter, conserver et partager des données vous concernant.

Votre consentement et l'acceptation des services proposés par Provence Santé Coordination peuvent être retirés à tout moment.



## Quelles données ?

- Données à **caractères personnels** permettant de vous identifier (votre nom, votre âge, votre adresse.....),
- le cas échéant **des données sociales** : c'est-à-dire des données relatives à vos conditions de vie,
- le cas échéant **des données de santé** : données relatives à votre état de santé et associées aux prestations de services de soins collectées et produites dans le cadre de votre parcours de soins.



## Quelle finalité ?

Dans le but de :

Evaluer les problématiques qui vous touchent, apporter une réponse globale et coordonnée, et offrir un accompagnement adapté à votre situation.



## Qui a accès à vos données ?

Ces données peuvent être partagées avec d'autres professionnels qui sont, comment les agents de Provence Santé Coordination, soumis au secret professionnel, et qui constituent **vos équipe ou cercle de soins**. (article L. 1110-4 du Code de la Santé Publique)

Vous pouvez demander à restreindre le partage de vos données.



## Où sont stockées ces données ?

Provence Santé Coordination utilise [le logiciel AZUREZO](#) : système d'information partagé entre les professionnels intervenant dans le dispositif d'appui à la coordination

Ce système développé et [opéré ieSS Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé](#), conformément à l'instruction n° SG/DSSIS/2017/8 du 10 janvier 2017. Il répond aux exigences de sécurité et d'interopérabilité dans les conditions prévues par l'article L. 1110-4-1 du Code de la Santé Publique et s'inscrit dans la stratégie définie par l'Agence Régionale de Santé au titre de l'article L. 1431-2 du Code de la Santé Publique.



## Combien de temps sont elles stockées ?

Vos données sont conservées pendant 20 ans à partir du dernier contact avec Provence Santé Coordination ([article R 1112-7](#) du Code la Santé Publique).



## Comment se fait votre information sur vos droits ?

- Par la présente notice
- Par le professionnel de santé qui a sollicité Provence Santé Coordination et qui est à l'origine de la demande d'appui à la coordination de votre parcours
- Par l'agent de Provence Santé Coordination qui a pris contact avec vous par téléphone, qui vous a expliqué les raisons de l'appel, vous a demandé votre accord pour la collecte des informations permettant la constitution de votre dossier et votre accord pour la solution proposée.



## VOS DROITS



Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander l'obtention d'une copie de votre dossier ([demande d'accès au dossier](#))



Vous pouvez demander à rectifier vos données si les informations sont inexactes, incomplètes ou périmées



Vous pouvez demander à restreindre la collecte et le partage de vos données pour [des motifs légitimes](#) (c'est-à-dire si l'absence de ces données ne remet pas en cause la qualité de l'accompagnement par Provence Santé coordination)



Vous pouvez demander à transmettre vos données à un professionnel de votre choix (portabilité des données)

Pour faire valoir vos droits, adressez-nous une **demande écrite** par **voie postale**

**Provence Santé Coordination**- 350 avenue Jean René Guibert Gauthier de la Lauzière, Parc du Golf, Bâtiment 33, 13290 Aix-En-Provence

ou par e-mail à l'adresse : [contact@groupement-psc.fr](mailto:contact@groupement-psc.fr)

Vous pouvez vous faire aider par une association de patients [Listes des associations de patients agréées](#)

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir la [CNIL Commission Nationale de l'informatique et des Libertés](#)

